

ENTITE CAP BLANC-NEZ

- ESCALLES -

*Schéma d'accueil et gestion des fréquentations
du Site des Deux-Caps
Réalisation d'un portique au parking du Mont Hubert*

MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MDDP15-1 - Dossier d'étude d'incidence Natura 2000



**Trame d'évaluation simplifiée pour les projets (hors manifestations sportives)
soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000**

Cette fiche a vocation à guider les porteurs de projet dans l'analyse préalable des dossiers qui requièrent une évaluation des incidences Natura 2000 au titre du **R 414-19** du code de l'environnement.

Conformément au **R 414-23** de ce même code, le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi par la personne publique responsable d'un document de planification, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire d'un programme, projet ou d'une intervention.

Cette évaluation est **proportionnée à l'importance du projet et aux enjeux de conservation** des habitats et des espèces présents sur le site.

Le choix d'une étude simplifiée ou approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur le(s) site(s) Natura 2000.

Si au cours de l'évaluation préliminaire le porteur de projet découvre que son projet est **susceptible d'avoir des incidences sur le(s) site(s) Natura 2000**, il devra dans ce cas, se diriger vers une **évaluation plus approfondie** de son dossier et utiliser la trame destinée à cet effet.

Dans tous les cas le dossier doit contenir les pièces listées au R 414-23 du code de l'environnement (rappelées dans ce formulaire), et être **conclusif sur l'absence ou la présence d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt communautaires du(des) site(s)**.

Il est de fortement conseillé au porteur de projet de prendre l'attache de l'animateur ou de l'opérateur (lorsque le DOCOB n'est pas terminé) du ou des site(s) Natura 2000 concerné(s) par son projet, afin d'obtenir des informations sur les espèces et/ou habitats que l'on peut y trouver ainsi que sur les enjeux de leur conservation.

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Conseil départemental du Pas-de-Calais

Commune et département) : Audinghen - Pas-de-Calais

Adresse : Ferme d'Haringzelle 62 179 Audinghen

Téléphone : 03 21 99 05 60

Email : les.2caps.etudes.travaux@pasdecalais.fr Nom

du projet :

Implantation des portiques sur le site des Deux Caps

I/ Description du projet.

1/ A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences ?

ITEM 4 de la liste préfectorale (arrêté du 25 février 2011) : Les travaux, installations et aménagement affectant l'utilisation du sol et soumis à permis d'aménager.

2/ Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Le projet correspond à trois portiques situés sur trois parkings bien distincts localisés sur deux sites Natura 2000. En vue de la nature identique des travaux, une seule étude est réalisée pour les trois portiques.

Nom de la commune : Escalles, Ambleteuse et Wimereux

Département : Pas-de-Calais (62)

Lieu-dit : Mont d'Hubert, Slack et Pointe aux oies

Nom des sites Natura 2000	Numéro des sites Natura 2000	Types de zones	Localisation
Falaises et pelouses du Cap Blanc-Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couples	NPC 004 - FR3100477	ZCS « Habitats, Faune, Flore »	Tout le projet localisé sur site
Falaises et dunes de Wimereux, estuaires et basse vallée de la Slack, Garenne et communal d'Ambleteuse	NPC 006 - FR3100479	ZCS « Habitats, Faune, Flore »	Tout le projet localisé sur site

Le projet se situe :

- En site(s) Natura 2000
- Hors site(s) Natura 2000

3/ Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Ce projet consiste en l'implantation de portiques en bois de hêtre à l'entrée de parkings permettant l'accès à des espaces naturels sensibles ceci suite au constat de dégradations récurrentes et d'atteintes à l'intégrité des ENS. En effet, malgré l'interdiction de stationnement, les parkings en question sont fréquentés par des campings-car, sources de ces dégradations.

4/ Entretien / fonctionnement / rejets Les

travaux se dérouleront en trois temps :

- 1 jour de terrassement des massifs avec des engins motorisés de type mini-pelle
- 2 jours pour la pose des portiques manuellement
- 0,5 jour de remblaiement et compactage avec l'utilisation d'une plaque vibrante (30 minutes maximum)

5/ Durée et période des travaux.

- Date envisagée de début des travaux : juillet à novembre 2020
- Durée précise des travaux : 4 jours environ
- Période approximative des travaux : de juillet à novembre

II/ Définition de la zone d'influence du projet :

Le projet est-il susceptible d'engendrer

- des rejets dans les milieux aquatiques,*
 - directement*
 - ou indirectement (ruissellement)*
- des modifications du régime hydrique (débit)*
- des modifications du réseau hydraulique (baisse de niveau de nappe, baisse du niveau des eaux sur les étangs, lacs, mares etc, assèchement des milieux.)*
- des modifications de la composition physico-chimique des milieux aquatiques (température, oxygène, matière organique, concentration en nitrates, phosphates, matière en suspension, etc...)*
- *la création de pistes de chantier, des circulations (même piétonne), des zones de stockage*
- des rupture de continuité écologique pour les espèces (corridor écologique) (ex : implantation d'une construction empêchant une espèce de se rendre sur son lieu de reproduction, de repos ou d'alimentation ou pour une espèce végétale de se disséminer ou d'être fécondée)*
- *des poussières,*
- *des vibrations*
- des pollutions lumineuses*
- des pollutions d'une autre nature si oui précisez lesquelles (ex hydrocarbures, produits chimiques, phytosanitaires, métaux lourds etc..)*
- *du bruit*
- d'autres incidences*

III/ Description de(s) site(s) Natura 2000 concerné(s) par le projet

Sites concernés :

- NPC 004 FR3100477 : Falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couples
- NPC 006 FR3100479 : Falaises et dunes de Wimereux, estuaire et basse vallée de la Slack, Garenne et Communal d'Ambleteuse

Site Natura 2000	Habitats Code Natura 2000+nom	Présence/absence dans la zone d'influence
Site Natura 2000 NPC 004	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude	Absence
	6210-7 - Pelouses calcicoles nord-atlantiques et ourlets ou fourrés de recolonisation associés	Présent
	6510-7 - Prairies de fauche eutrophiles	Absence
Site Natura 2000 NPC 006	1230 Falaises avec végétations des côtes atlantiques et baltiques	Absence
	1230-3 - Pelouses aérohalines sur falaises cristallines et marno-calcaires	Absence
	2120-1 - Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>arenaria</i> des côtes atlantiques	Absence
	2160-1 - Dunes à Argousier	Absence
	2190-5 - Roselières et cariçaies dunaires	Absence
	6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude	Absence
	2130-1* - Dunes grises de la mer du Nord et de la Manche	Absence
	6230*-9 - Pelouses acidiphiles psammophiles arrière-dunaires	Absence

Plusieurs espèces animales d'intérêt communautaire ont été identifiées dans les Documents d'objectifs dont certaines classées dans le Directive Habitat-Faune-Flore. Néanmoins, aucune d'entre-elles ne se trouve dans la zone d'influence.

Site Natura 2000	Espèces Code Natura 2000+nom	Présence/absence dans la zone d'influence
Site Natura 2000	1304 - Grand rhinolophe	Absence
	1321 - Murin à oreilles échancrées	Absence

NPC 004	1364 - Phoque gris	Absence
	1365 - Phoque veau-marin	Absence
	1351 - Marsouin commun	Absence
Site Natura 2000 NPC 006	1166 - Triton crêté	Absence
	1364 - Phoque gris	Absence
	1365 - Phoque veau-marin	Absence
	1078 - Ecaille chinée	Absence
	1042 - Leucorrhine à gros thorax	Absence
	1163 - Chabot	Absence
	1096 - Lamproie de Planer	Absence
	1095 - Lamproie marine	Absence
1099 - Lamproie fluviatile	Absence	

IV/ Incidences du projet

1/ Description des incidences potentielles et Mesures d'évitement, de réduction, permettant de réduire ces incidences voire les éliminer

INCIDENCES POTENTIELLES DIRECTES

N° site Natura 2000/Nom	Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés	Description des Incidences potentielles directes	Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences	Conclusion : le projet peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ? Oui/non Pourquoi ?
FR3100477		Destruction de		Pas d'incidence

	6210-7 Pelouses calcicoles nord-atlantiques et ourlets ou fourrés de recolonisation associés	l'habitat lors des différentes phases des travaux : terrassement, mise en place des portiques et remblaiement	Définition d'une zone d'intervention (5 mètres) qui permet l'intervention hors de zones de pelouses Intervention uniquement sur des zones gravillonnées ou goudronnées Mise en place de rubalise délimitant les zones d'accès possible	
		Destruction par le stockage de	Stockage sur les parties goudronnées	Pas d'incidence
		matériels	ou gravillonnées	
		Les rejets d'hydrocarbures ou de lubrifiants	Veille pour éviter les fuites Utilisation de solutions type poudre absorbantes en cas de fuite. Pas de stationnement sur les milieux alentours	Incidence résiduelle très faible
	Habitats naturels	Arrivée d'espèces exotiques envahissantes par les engins et autres matériels	Nettoyage des outils et engins avant l'intervention	Pas d'incidence
	Faune (avifaune)	Dérangement par le bruit généré par les engins motorisés	Choix de la période d'intervention : entre juillet et novembre	Incidence résiduelle possible mais limitée (durée et période de chantier, espaces déjà dédié à la circulation)

FR3100479	Habitats naturels	Destruction des habitats par passage d'engins et stockage de matériels	Les engins motorisés circuleront uniquement sur les zones goudronnées ou gravillonnées. De même pour le stockage du matériel	Pas d'incidence
		Arrivée d'espèces exotiques envahissantes par les engins et autres matériels	Nettoyage scrupuleux des outils et engins avant l'intervention (chenilles)	Pas d'incidence
	Faune (avifaune)	Dérangement par le bruit généré par les engins motorisés	Choix de la période d'intervention : entre juillet et novembre	Incidence résiduelle possible mais limitée (durée et période de chantier, espaces déjà dédié à la circulation)

INCIDENCES POTENTIELLES INDIRECTES :

Elles peuvent concerner des habitats et espèces plus éloignées du projet. Elles peuvent apparaître à plus ou moins long terme. L'incidence peut être tout aussi importante qu'une incidence directe. Ex captage d'eau, qui fait baisser le niveau hydrique de plans d'eau plus éloignés, bruit durant les travaux, poussière etc....

N° site Natura 2000/Nom	Habitats naturels, habitats d'espèces ou espèces susceptibles d'être concernés (nom +code Natura 2000)	Description des Incidences potentielles directes	Mesures prévues pour éviter ou réduire les incidences	Conclusion : le projet peut-il conduire à une incidence résiduelle significative ? Oui/non Pourquoi ?
FR 3100477 FR3100479	Habitats naturels	Détérioration par la production et le déplacement de poussières lors des travaux	Les jours d'intervention seront choisis notamment en fonction des conditions météorologiques	Pas d'incidence

VI Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences significative de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence significative lorsque :

- Une surface relativement importante d'habitat d'intérêt communautaire, ou un habitat d'espèce d'intérêt communautaire est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000 ;
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital.

1/ Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative ?

Suite à la réflexion qui a été menée tout au long de ce formulaire et des mesures de réduction d'évitement ou d'accompagnement qui ont été envisagées, le projet est-il susceptible d'avoir une incidence significative sur le(s) site(s) Natura 2000 ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences significatives :

Le projet de mise en place des portiques à l'entrée des parkings du bord de mer répond à un vrai enjeu de préservation de la qualité des espaces naturels et de leurs abords. La fréquentation des camping-cars sur ces parkings est l'objet de nombreuses constatations de déchets laissés sur place. Aussi, il s'agit là de répondre à ce problème.

Ainsi, la mise en place de ces structures en bois sur des zones déjà anthropisées (entrées de parking) permet d'y répondre tout en ne portant aucune atteinte à l'intégrité des espaces naturels et des habitats qui y sont liés. De plus, la durée des travaux (4 jours) ne portera pas atteinte aux rythmes biologiques de la faune.

Pour conclure, les incidences de ce projet sont plus positives que négatives en prévenant les sources de pollution constatées sur les parkings en question.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : *Audinghen*

Signature :

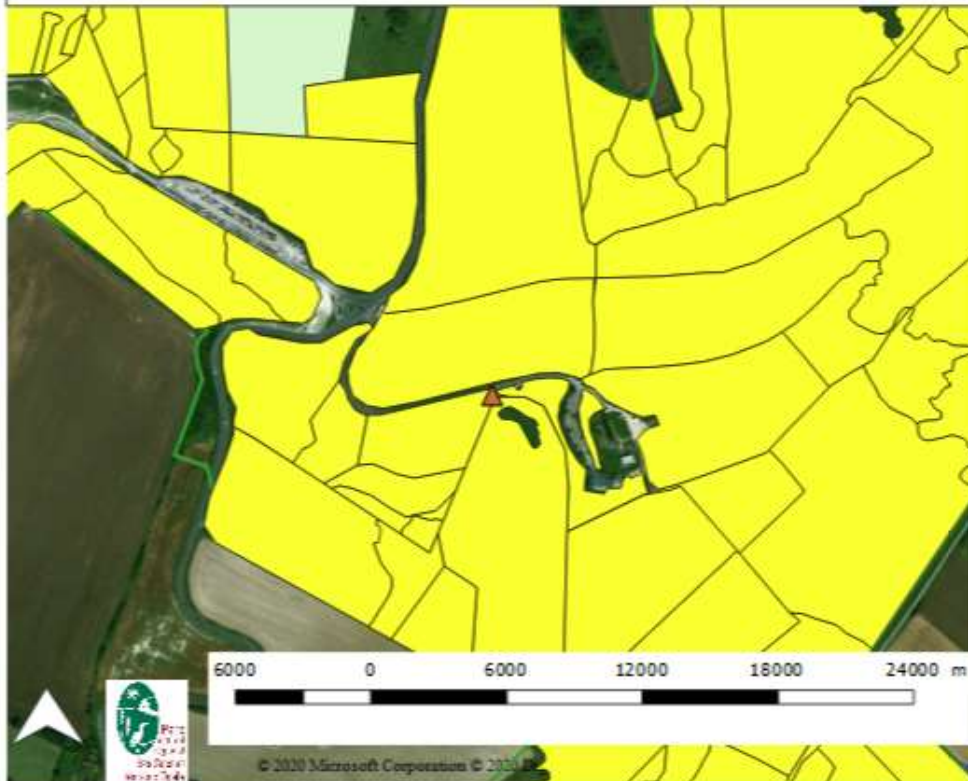


Le (date) : *12 mai 2020*

Département du Pas-de-Calais
Direction Opération Grand Site de France
Maison du Site des Deux-Caps
Ferme d'Haringzelle
62179 AUDINGHEN

Etude d'incidence
 Mise en place de portiques en bois
 Site Natura 2000 NPC 004 - FR3100477 : Falaises et pelouses du Cap Blanc Nez, du Mont d'Hubert, des Noires Mottes, du Fond de la Forge et du Mont de Couples

Localisation du portique par rapport aux habitats d'intérêt communautaire - Escalles - parking du Mont Hubert



Légende

Etude d'incidence

- Emplacements portiques

Habitats Natura 2000

- 6210-7 Pelouses calcicoles nord-atlantiques et ourlets ou fourrés de recolonisation associés
- 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude
- N2000_PNR